

aujourd'hui quatorze vendémiaire l'an quatre-vingt de la
république française. Je suis l'irrigable à huit heures du
matin par devant moi Louis Olivier Girard officier municipal
faisant provisionnement les fonctions d'officier public pour
diriger les actes destinés à constater les naissances,
mariages, et décès des citoyens. Sont compris dans

Avanton (Vienne, France) - Mariages - (1793-1812)

(S) La maison comme une juoie contracte mariage
entre d'une part ~~et~~ autre sang domestique par la pofcription
langé et L'eglise age de sing mef auz majeur fils de
francoise Eglise mariage de feu Ame langé fullratuo et de
chambault fe marie Charles de la ferrière commune de La ferrière
comme de quatorze district de fivray I department de la
Seine d'autre part francoise Chambault eglise mariage
sing pereau fait aujourd die l'Eglise mariage de
feu Charles Chambault obligeant de cinquante quatre ans
de feu Jeanne Chauvel demeurent a jauvais district
de poitiers et d'arrondissement de La Sienne sur quelle future
conjointe estoient accompagné de autrement ou pereau quedenue
francoise Lazarus Labourel que jaudouin installero
Jean Louys abria demeurent tous dans la commune d'au
port de marseille et d'arrondissement de La Sienne
Leoy Louis obrie l'eglise apres juoie fait lecture en
prisence des parties et des témoinz, preudement de laïc
de naissance de autre sang en date du 1^{er} juillet de l'an
mil Sept cent Soixante et neuf de la commune de La ferrière
district de fivray I department de la Sienne qui constate
qu'il est né du système mariage de Charles Langé et de Marie
Charles y depuis demeure et demeurent de laïc de naissance
de francoise Chambault en date du deux octobre mil Sept
cent Soixante et neuf municipalité de jauvais qui constate
qu'il est né de l'Eglise mariage de pereau Chambault
journalier et de feu Jeanne Chauvel commune de jauvais
troissemens de laïc de publication de promesse de mariage
entre les futurs conjoints dressée par moy Louis obrie
l'eglise le douz de juin et affiché le même jour
du prefet mois a la porte de nobz maison commune

(6.) Sans qu'il soit parvenu à ma connaissance aucune opposition
et du consentement des parents des futurs; après que Antoine
Lange et Françoise Chambault ont déclaré à haute voix Se
prendre mutuellement pour époux j'ai prononcé au nom de
la loi que Antoine Lange et Françoise Chambault ~~sont~~
suis en mariage et j'en témoigne Le présent acte a été déclaré
en l'office signé de la présente date l'an 1800 le 10 Septembre
plus tard c'est à dire après ouverte de la prétendue et toutes façons
journalière partie auquel de la prétendue et demeurant à
Avanton Jean Laurent abro

Jacques Jaudouin Justicier
Antoine Roussel

Avanton (Vienne, France) - Mariages - (1793-1812)